



TERMES DE RÉFÉRENCE

Evaluation Intermédiaire de Projet

Projet : «Appuyer la résilience communautaire et la transition écologique en Haïti: augmenter les ressources économiques durables dans la commune de Belle-Anse.»

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	2
I. INTRODUCTION	3
II. OBJET DE L'ÉVALUATION ET CONTEXTE	4
III. ACTEURS IMPLIQUÉS	6
IV. PORTÉE DE L'APPRÉCIATION	8
V. QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	8
VI. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	11
VII. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION	13
VIII. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION	13
XI. PROFIL DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	14
X. PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION, DE LA PATERNITÉ ET DE LA PUBLICATION.....	15
XI. DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION	16
XII. PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	16

I. INTRODUCTION

L'accord « Appui à la résilience et à la transition écologique en Haïti : accroître l'accès à des ressources économiques durables dans la commune de Belle-Anse » vise à réduire les impacts des aléas naturels et d'origine humaine sur la population de la Commune de Belle-Anse, à travers l'augmentation de la résilience dans des conditions d'équité et de durabilité environnementale des communautés et des populations de la Commune de Belle-Anse, Haïti.

Pour y parvenir, des actions combinées et globales sont proposées qui contribuent à l'adaptation des bénéficiaires au changement climatique et à l'augmentation de leur capacité de résilience, en s'appuyant sur la gestion des terres, la gestion durable des ressources naturelles, le changement des pratiques agricoles et les relations entre les sexes. De cette façon, l'objectif sera que les communautés augmentent leur résilience par elles-mêmes. À cette fin, la production agricole sera augmentée en privilégiant les systèmes agrosylvopastoraux et la récupération des cultures locales à vocation de consommation en période de plus grande pénurie alimentaire, l'équité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision, l'accès et le contrôle des ressources économiques et politiques seront améliorés, et la protection de la population sera améliorée, en ordonnant les ressources naturelles et en les dotant des capacités pour faire face aux menaces.

Cette évaluation répond à l'intérêt de tirer des leçons des actions menées au cours des 30 premiers mois de l'accord. L'évaluation proposée a deux objectifs : a) évaluer la situation dans laquelle l'Accord a été mis en œuvre jusqu'à présent, ainsi que connaître les principaux défis auxquels cette initiative a été confrontée ; b) l'élaboration et la réalisation des résultats et de l'objectif spécifique afin d'évaluer si l'objectif général du projet a été contribué.

Compte tenu de son contenu, les principales caractéristiques de l'évaluation proposée sont les suivantes:

- D'un point de vue temporel, il s'agira d'une évaluation **intermédiaire**, envisageant l'évaluation de la conception, ainsi que la performance, le développement jusqu'à la fin du projet et la réalisation des activités.
- Du point de vue de son **utilité**, il doit générer des enseignements appris, obtenir les résultats attendus et des recommandations. En plus d'évaluer l'efficacité, l'impact, l'efficience, l'appartenance et la durabilité de l'intervention.
- Du point de vue de l'agent évaluateur, il s'agira d'une évaluation **externe**, bien que son approche propose une méthodologie participative qui cherche à contribuer à l'appropriation des résultats de l'évaluation par les acteurs impliqués.
- L'objectif sera d'intégrer la **perspective de genre** dans l'évaluation de ce projet, en évaluant dans quelle mesure des progrès ont été réalisés dans les résultats liés à ce domaine, ces deux résultats étant générés par des actions spécifiques sur le terrain et découlant d'aspects transversaux.
- Enfin, d'un point de vue **méthodologique**, il s'agira d'une évaluation encadrée dans les principes généraux du système d'évaluation de la coopération espagnole, conformément aux dispositions de la loi sur la coopération et des documents de méthodologie de la coopération espagnole (volumes I et II) et du manuel de gestion de l'évaluation de la coopération espagnole. et suivra les dispositions du Comité d'aide au développement en termes de critères ou d'éléments d'évaluation, de procédures et d'instruments.

Bien que les prémisses de cette évaluation soient soulignées ultérieurement en termes de paternité et de publication, conformément aux dispositions du principal bailleur de fonds (AECID), cette évaluation peut être publiée afin de pouvoir être utilisée comme outil d'apprentissage.

II. OBJET DE L'ÉVALUATION ET CONTEXTE

Alianza por la Solidaridad-ActionAid et son partenaire stratégique dans le département du Sud-Est CROSE (Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est) travaillent sur la Commune de Belle Anse dans le but de réduire les menaces naturelles et d'origine humaine qui pèsent sur la population de la Commune de Belle-Anse (OG) en augmentant la résilience des communautés et des populations de la Commune de Belle-Anse (OS) dans des conditions d'équité et de durabilité environnementale. Pour y parvenir, des actions combinées et globales ont été proposées pour contribuer à l'adaptation des bénéficiaires au changement climatique et à accroître leur capacité de résilience, en s'appuyant sur la gestion des terres, la gestion durable des ressources naturelles, le changement des pratiques agricoles et les relations entre les sexes. De cette façon, il s'agit pour les communautés d'accroître leur résilience par elles-mêmes. À cette fin, la production agricole est augmentée en privilégiant les systèmes agrosylvopastoraux et la récupération des cultures locales pour la consommation en période de pénurie alimentaire accrue, l'équité entre les hommes et les femmes dans la prise de décisions, l'accès et le contrôle des ressources économiques et politiques sont améliorés, et la protection de la population est améliorée, en ordonnant les ressources naturelles et en leur donnant les capacités de faire face aux menaces.

À cette fin, l'intervention a été menée à travers 3 axes d'action principaux :

1. Augmenter les ressources économiques de la technologie productive avec une tendance agroécologique en mettant l'accent sur l'augmentation de la production grâce à l'utilisation d'intrants biologiques ;
2. Faciliter l'accès des femmes aux ressources économiques et politiques et leur contrôle dans les situations résultant de modifications de l'environnement, augmenter le nombre de femmes dans les espaces de décision communautaires, dans les ressources économiques, dans la production sur un pied d'égalité et accroître l'accès des femmes aux ressources foncières ;
3. Favoriser la gestion des ressources naturelles de manière durable où les caractéristiques particulières de chaque territoire sur la Commune de Belle-Anse sont reconnues, avec le développement d'outils de planification, l'amélioration de la protection de la population contre les risques par des techniques de protection et la mise en place de Plans d'Urgence.

Le travail avec les communes de Belle-Anse bénéficiera à 79 951 personnes (38 622 femmes et 37 329 hommes) avec des actions visant à améliorer l'efficacité productive des parcelles, une meilleure préparation aux effets du changement climatique et des plans d'urgence, la conservation des sols, la réhabilitation des infrastructures liées à l'irrigation et à l'efficacité énergétique et des actions de réduction des disparités entre les sexes. Ils bénéficieront de la planification et des plans de gestion de l'utilisation des terres et des mesures d'atténuation visant à réduire l'impact des risques sur les communautés.

2 000 agriculteurs engagés dans des activités agricoles (dont au moins 70 % de femmes) dans la 2^{ème} Section : Mabriole, la 3^{ème} Section : Callumette, la 6^{ème} Section : Pitchon et la 7^{ème} Section : Mapou verront leur production augmenter de manière résiliente. Au moins 300 personnes auront accès à un système d'irrigation réhabilité afin d'améliorer l'efficacité de leurs parcelles.

Au moins 500 femmes de la commune seront formées à la promotion de la propriété foncière par les femmes et seront aidées à légaliser leurs parcelles. 15 structures locales de la protection civile (375 personnes, dont au moins 40 % de femmes) bénéficieront d'un soutien sous forme de formation et d'équipement, afin d'être mieux préparées à répondre aux catastrophes; 2 000 ménages (10 000

personnes) disposeront d'un plan d'urgence familial pour mieux répondre à une catastrophe, en travaillant par âge, sexe et groupe de handicap pour une meilleure préparation.

Au moins 5 000 personnes participeront à des activités et journées de sensibilisation pour la promotion des droits des femmes, la transition écologique, avec la société civile et les autorités locales.

L'objet à évaluer est donc une intervention qui, entre autres, présente les caractéristiques suivantes :

- Il s'agit d'une intervention avec 3 résultats qui ont été réalisés comme une seule action globale conjointe et non comme une somme d'interventions individuelles.
 - Dans le volet de **l'augmentation des ressources économiques résultant d'une technique productive à tendance agroécologique**, les lignes d'action suivantes sont citées :
 - Equipement et réhabilitation des infrastructures pour favoriser la production dans les périmètres horticoles (irrigués et non irrigués) ;
 - Mise à disposition d'outils agricoles pour favoriser la production dans les périmètres horticoles (irrigués et non irrigués) ;
 - Entretien de l'équipement hydro-agricole et utilisation efficace de l'eau pour l'irrigation, la gestion de la fertilité des sols, la protection des cultures et l'augmentation de la production hors saison avec des techniques respectueuses de l'environnement ;
 - Production de semences locales (avec apport de semences) et d'intrants organiques (bio/engrais, engrais, insecticide,...) ;
 - Planification et démarrage de cultures à vocation commerciale à forte valeur ajoutée pour le marché local ;
 - Renforcement organisationnel pour le suivi et l'enregistrement de la production ;
 - Conservation et entreposage des produits horticoles afin de minimiser les pertes dues aux récoltes et aux récoltes ;
 - Elaboration de plans commerciaux pilotes pour les fruits et légumes (1 pour chaque zone agroécologique).
 - En ce qui concerne la **facilitation de l'accès et du contrôle des ressources économiques et politiques par les femmes dans les situations résultant de modifications de l'environnement**, les efforts sont concentrés sur les aspects suivants :
 - Accompagnement dans l'accès à la sécurité foncière ;
 - Leadership féminin pour les femmes productrices et commerçantes ;
 - Préparation et mise en œuvre d'une stratégie collaborative de conciliation des activités productives et reproductives avec une approche de masculinité ;
 - Soutenir la participation de qualité des femmes dans les coopératives, les structures de protection civile, les mairies ;
 - Promouvoir les droits des femmes dans la transition écologique, avec la société civile et les autorités locales.
 - En ce qui concerne le volet de gestion durable des ressources naturelles, où les caractéristiques particulières de chaque territoire sont reconnues, dans la Commune

de Belle-Anse , les lignes d'action qui favoriseront la durabilité des interventions seront les suivantes :

- Outils de planification et de gestion sensibles au genre pour les autorités locales et traditionnelles, les associations de femmes et les représentants de la population ;
 - Élaboration participative des plans de gouvernance locale ;
 - Préparation de la cartographie et du système d'information géographique (SIG) ;
 - Délimitation participative et zonage avec les plans qui en découlent (y compris la définition des zones de conservation et le reboisement des forêts) ;
 - Introduire de nouvelles technologies d'économie d'énergie dans les collectivités ;
 - Soutenir la création d'entreprises dans les communautés qui contribuent à améliorer la gestion durable des NRNR et favorisent la génération de sources alternatives de revenus durables (production durable de bois de chauffage et de bois issu des forêts et des mangroves, production efficace de charbon de bois, d'apiculture, d'arbres fruitiers, etc.) ;
 - Micro-actions prioritaires pour la gestion des terres (y compris les infrastructures et les travaux d'atténuation) ;
 - Préparation du Plan de Contingence Communal et mise en place des mécanismes de mise à jour ;
 - Préparation et accompagnement à la mise en place d'un plan d'urgence familial.
- Renforcement des communautés et des structures communautaires pour la prévention, l'atténuation et la première intervention dans les situations d'urgence, en intégrant l'approche sexospécifique.
- Le budget du projet s'élève à 3 337 041 €, dont 3 000 000 € correspondent au financement accordé par l'AECID.
 - La durée du projet s'étend du 1er février 2023 au 31 janvier 2028 (60 mois).

III. ACTEURS IMPLIQUÉS

Le projet est organisé comme défini dans le cadre logique et le calendrier établis avec le bailleur de fonds de l'AECID et d'autres communications officielles. Ainsi que les protocoles de collaboration signés avec le partenaire stratégique CROSE.

En même temps, les agents impliqués dans l'intervention à évaluer et dans l'évaluation elle-même sont :

1. Partenaire local : les directeurs exécutifs, ainsi que le personnel local concerné dans l'élaboration de l'intervention aux postes de direction ou techniques et administratifs.
2. Population bénéficiaire : Les groupes de discussion de bénéficiaires seront sélectionnés sur la base du critère de pertinence et de représentativité dans les trois sections sur lesquelles nous avons travaillé.
3. Collectivités territoriales et départementales : Mairie de Belle Anse : (maire, directeur du maire, représentants des sections communales du CASEC-ASEC) ; Direction Départementale de l'Agriculture – Office Communal de l'Agriculture (BAC) et Représentation de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA). Direction départementale et communale de la protection civile sud-est (DPC). Direction Départementale de l'Environnement. Direction Départementale de l'Aménagement et de la

Coopération Externe – Sud-Est : Direction Départementale de l'Eau et de l'Assainissement DINEPA – Sud-Est (et collectivités territoriales – CAEPAS). Direction Départementale de la Condition Féminine.

4. Alianza por la Solidaridad-ActionAid: Chefs de projet à Madrid, Haïti, responsables de chaque domaine technique, administrateur, comptable.

5. Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) : Bureau de coopération technique de l'AECID à Port-au-Prince et Unité de suivi du projet AECID à Madrid.

Les **titulaires de droits** qui ont été programmés au début du projet étaient les suivants :

- 79 951 personnes, populations (38 622 femmes et 37 329 hommes), Commune de Belle Anse, bénéficieront d'actions d'amélioration de l'efficacité productive des parcelles, de meilleure préparation aux effets du changement climatique et de plan d'urgence, de conservation des sols, de réhabilitation des infrastructures liées à l'irrigation et à l'efficacité énergétique et d'actions de réduction de l'écart entre les sexes. Ils bénéficieront de plans d'aménagement et d'aménagement du territoire (DCP, Plan de gestion des bassins versants, Plan de résilience communautaire) et de mesures d'atténuation visant à réduire l'impact des aléas sur la communauté.
- 2 000 agriculteurs liés à l'activité agricole (dont au moins 70 % de femmes) des sections communales : Mabriole (2^{ème}), Callumette (3^{ème}), Pitchon (6^{ème}) et Mapou (7^{ème}) verront leur production augmenter de manière résiliente. Au moins 300 personnes auront accès à un système d'irrigation réhabilité afin d'améliorer l'efficacité de leurs parcelles.
- Au moins 500 femmes de la commune seront formées à la promotion du foncier par les femmes, et accompagnées afin qu'elles puissent légaliser leurs parcelles. 15 structures locales de protection civile (375 personnes, dont au moins 40 % de femmes) seront soutenues par des formations et du matériel, pour mieux se préparer et apporter une réponse plus adaptée aux catastrophes ; 2 000 ménages (10 000 personnes) disposeront d'un plan d'urgence familial pour mieux répondre à une catastrophe, en travaillant par âge, sexe et groupe de handicap pour une meilleure préparation.
- Au moins 5 000 personnes participeront à des activités et journées de sensibilisation pour la promotion des droits des femmes, la transition écologique, avec la société civile et les autorités locales.

Comité de suivi : Il sera composé du personnel de Alianza por la Solidaridad-ActionAid au siège et dans les bureaux de Alianza por la Solidaridad-ActionAid en Haïti, ainsi que du personnel de l'équipe technique du partenaire clé CROSE.

Cette commission jouera un rôle actif lors de l'élaboration de la proposition d'évaluation et de son suivi, afin que les intérêts de l'agence de financement, des partenaires locaux et de Alianza por la Solidaridad-ActionAid soient combinés. Plus précisément, le comité de suivi a les fonctions suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation.
- Approuver les documents de planification de l'évaluation.
- Fournir à l'équipe d'évaluation l'accès à toute l'information pertinente et aux informateurs clés.
- Superviser la qualité du processus et des documents et rapports qui sont générés.
- Diffuser les résultats de l'évaluation au moins auprès des acteurs impliqués.
- Coordonner l'unité de gestion.

Unité de gestion : Composée du personnel de Alianza por la Solidaridad-ActionAid sur le terrain et au siège, elle fait donc partie du Comité de suivi. L'Unité de gestion a les fonctions suivantes :

- S'assurer que le processus d'évaluation est mené comme prévu.

- Promouvoir et diriger la conception de l'évaluation, en préparant le TdR.
- Coordonner et superviser la qualité du processus.
- Sélectionner et embaucher l'équipe d'évaluation.
- Faciliter le travail de terrain de l'équipe d'évaluation et vérifier le respect de la planification.
- Superviser les documents et rapports et les transmettre au Comité de suivi.
- Soutenir la diffusion des résultats de l'évaluation auprès de tous les acteurs impliqués.

IV. PORTÉE DE L'APPRÉCIATION

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'évaluation proposée aura deux objectifs : a) l'évaluation des résultats obtenus par le projet ; b) la génération de processus d'apprentissage pour les interventions futures dans ce domaine sur la base d'informations sur les leçons apprises, les bonnes pratiques et une proposition de recommandations à cet effet. À cette fin, le champ d'étude proposé est le suivant:

- D'un point de vue temporel, il s'agira d'une évaluation intermédiaire qui couvrira l'ensemble de la période d'exécution en fonction des progrès attendus jusqu'à présent, en tenant compte de l'évaluation de la conception et de la performance, ainsi que des résultats et des effets de l'intervention. Il permettra l'amélioration de l'intervention en générant de la valeur ajoutée ;
- Géographiquement, il se concentrera sur les actions menées à Belle Anse ;
- Comme il s'agit de l'étude d'un projet dans le secteur du développement rural, il sera tenu compte en particulier des objectifs établis dans le Plan d'action sectoriel pour le développement rural et la lutte contre la faim de la coopération espagnole.

V. QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'objectif de cette évaluation est de fournir une évaluation du rendement et des résultats de l'intervention. À cette fin, l'équipe d'évaluation externe aura accès aux informations documentaires qu'elle jugera appropriées, au soutien et à l'accompagnement dans les visites et les entretiens jugés pertinents. L'évaluation aura donc pour finalité :

- Connaître le fonctionnement de l'intervention et l'efficacité du modèle de gestion sur la base de l'analyse des mécanismes institutionnels, ce qui permet de révéler les facteurs de succès et les limites du travail entre les partenaires et les autres acteurs.

Par conséquent, l'objet de l'évaluation du présent document s'articule autour de trois niveaux d'enquête, qui sont les suivants : la pertinence, le rendement et les résultats du projet.

Pour chacun de ces niveaux, toute une série de questions ont été établies articulées autour de critères généraux d'évaluation. Ainsi, pour le niveau de pertinence, les critères de pertinence, de cohérence et d'appropriation sont envisagés ; pour la performance, les critères d'efficacité et d'efficience sont incorporés ; et pour le niveau des résultats, les critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité ont été inclus.

Les principales questions auxquelles l'évaluation doit répondre aux différents niveaux d'enquête selon les critères considérés sont les suivantes :

NIVEAU DE DEMANDE	CRITÈRE OU COMPOSANTE DE L'ÉVALUATION	QUESTIONS D'ÉVALUATION
Concevoir	Pertinence, cohérence et appropriation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure la stratégie d'intervention s'adapte-t-elle au contexte politique et socioculturel ? 2. Dans quelle mesure les objectifs et les stratégies d'intervention répondent-ils aux besoins identifiés et au contexte opérationnel de la zone d'intervention ? 3. Dans quelle mesure la conception du projet est-elle réaliste et répond-elle aux besoins et intérêts des institutions partenaires, des autres acteurs présents sur le territoire et des groupes cibles (distinction entre les hommes et les femmes) ? 4. L'intervention parvient-elle à s'occuper de tous les groupes qui ont été proposés dans la formulation du projet ? Ont-ils été impliqués dans la formulation ?
Performance	Efficacité	<ol style="list-style-type: none"> 5. Dans quelle mesure des mesures novatrices contribuent-elles à l'intervention dans la solution des problèmes identifiés ? 6. Dans quelle mesure le modèle de gestion de projet permet-il de valoriser l'expérience conjointe des organisations dans l'atteinte des résultats ? 7. La mise en œuvre des activités a-t-elle bénéficié de la participation du groupe bénéficiaire ? Avez-vous tenu compte du contexte social, économique, politique et culturel ?
	Efficacité	<ol style="list-style-type: none"> 8. Quelles sont les complications rencontrées dans le respect des délais fixés ? A-t-on reçu une réponse adéquate ? 9. Quelle est la perception des partenaires et des institutions locales sur les retards de mise en œuvre ? 10. Comment le contexte de crise sociopolitique et sécuritaire dans la région a-t-il influencé la mise en œuvre des activités du projet ?
Résultats	Efficacité	<ol style="list-style-type: none"> 11. Les résultats et les objectifs prévus selon le calendrier d'intervention ont-ils été atteints jusqu'à présent ? Dans quelle mesure et avec quelles limites ? 12. Les agriculteurs bénéficiaires du projet ont-ils augmenté leur production ? Utilisez-vous des intrants biologiques dans votre production ? 13. La participation des femmes bénéficiant des ressources productives a-t-elle augmenté ? 14. A-t-il été possible d'accroître la participation des femmes dans les structures communautaires ?

NIVEAU DE DEMANDE	CRITÈRE OU COMPOSANTE DE L'ÉVALUATION	QUESTIONS D'ÉVALUATION
		15. Les institutions locales ont-elles été accompagnées dans la planification et la gestion de leur territoire ? 16. La population préparée à faire face aux catastrophes a-t-elle augmenté ?
	Efficacité	17. La transformation des ressources en résultats a-t-elle été efficace ? (Des résultats similaires auraient-ils pu être obtenus avec une consommation de ressources nettement inférieure ?) 18. Dans quelle mesure la collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à l'atteinte des résultats de l'intervention ?
	Durabilité	19. Le partenaire local fait-il preuve de capacité technique et d'engagement de leadership pour continuer à travailler avec des initiatives similaires ou pour les répéter ? 20. Les activités de renforcement des capacités des titulaires de droits, des détenteurs d'obligations et des responsables contribuent-elles à la durabilité du projet ? 21. Le projet a-t-il généré de bonnes pratiques par rapport aux résultats attendus jusqu'à présent ? 22. La pérennité des infrastructures et des services est-elle mise en œuvre dans la mesure du possible après la réalisation de l'intervention ? Les mécanismes et/ou outils mis en œuvre par le Projet sont-ils adéquats ?
	Impact	23. Le projet aura-t-il un impact positif sur les ayants droit ? 24. Y a-t-il eu d'autres impacts positifs ou négatifs imprévus sur les titulaires de droits ?

Conformément au Manuel de Gestion des Évaluations de la Coopération Espagnole, en fonction des questions de l'évaluation et des niveaux d'analyse définis, les critères d'évaluation à prendre en compte pour l'analyse (éléments autour desquels l'évaluation sera structurée) seront développés. La définition des critères d'évaluation pour la coopération au développement peut être envisagée, en plus d'autres qui sont jugés pertinents après l'analyse des questions d'évaluation.

En bref, les critères doivent être le produit des questions d'évaluation et, dans le cas présent, ils sont définis comme suit et sont hiérarchisés en fonction du besoin du projet :

CRITÈRE	PRIORITÉ
Pertinence : dans quelle mesure le projet est-il toujours justifié par rapport aux priorités de développement locales et nationales ?	2
Efficacité : Dans quelle mesure l'objectif spécifique a été atteint sur la base des résultats du projet.	1
Efficacité : Analyse des résultats par rapport à l'effort fourni. Examiner si les mêmes résultats auraient pu être obtenus d'une meilleure manière	3
Faisabilité/durabilité : Une brève analyse de la mesure dans laquelle les effets positifs du projet pourraient se poursuivre après la fin de l'aide extérieure.	2
Impact : Dans quelle mesure l'objectif global du projet a-t-il été atteint ? L'effet multiplicateur des actions menées. Les effets négatifs possibles produits pendant l'intervention.	2

Priorisation de 1 (max.) à 4 (min.)

VI. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Compte tenu de la nature de l'évaluation intermédiaire, des questions et des critères envisagés dans les autres chapitres du présent mandat, il y a lieu de considérer que l'évaluation se fera du point de vue méthodologique, essentiellement qualitative et quantitative.

L'évaluation utilisera les méthodologies et les techniques les plus appropriées en fonction des besoins spécifiques en matière d'information, des questions définies dans le présent mandat, de la disponibilité des ressources et des priorités établies.

Dans tous les cas, les consultants sont censés analyser toutes les sources d'information pertinentes telles que : le document d'avant-projet, la formulation du projet, les rapports économiques et techniques annuels, d'autres documents de projet (étude hydraulique, diagnostic de genre, étude sur l'accès à la terre, l'utilisation des ressources naturelles et l'étude de marché), les communications entre partenaires et les communications entre Alianza por la Solidaridad au siège à Madrid et sur le terrain avec l'AECID en relation avec à l'accord, les rapports d'examen interne et tout autre document pouvant constituer une preuve pour former des jugements. Les consultants doivent également utiliser des entretiens et des groupes de discussion comme moyen de recueillir des données pertinentes pour l'évaluation.

La méthodologie spécifique et les techniques spécifiques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le plan d'évaluation et dans le rapport final d'évaluation et doivent au moins contenir des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Dans tous les cas, l'enquête s'articulera autour des trois niveaux définis dans le mandat : au niveau de la conception, au niveau du processus et au niveau des résultats. Il y aura trois groupes de techniques qui seront fondamentales lorsqu'il s'agira de compiler les informations essentielles pour tenter de répondre avec un degré raisonnable de certitude aux questions qui guident l'exercice d'évaluation : l'analyse

documentaire, les entrevues et l'observation directe, ce qui obligera évidemment les consultants à se déplacer sur le lieu d'exécution du projet.

Étant donné la difficulté éventuelle de couvrir toutes les questions clés convenues avec les partenaires locaux et Alianza por la Solidaridad, l'équipe d'évaluation, en accord avec l'Unité de gestion, doit donner la priorité aux questions qui, sans compromettre son utilité et ses intérêts principaux, permettent d'aborder l'analyse ultérieure avec les garanties dues de rigueur méthodologique et de soutien interprétatif des résultats.

- Le montant pour l'évaluation est de **15,000 € ou son équivalent en gourde suivant le taux de la BRH**. Ce montant comprend tous les frais dérivés des travaux à effectuer: honoraires, déplacements, hébergement, entretiens sur le terrain, et toute autre dépense qui pourrait être engagée.
- Ce montant sera versé en deux paiements: 40 % du total après la signature du contrat et 60 % après la validation par Alianza por la Solidaridad du rapport final.

a) Les livrables attendus sont:

- Document de cadrage et outils de travail (matrice d'évaluation, questionnaires, liste, etc.);
- Rapport de visites de terrain;
- Rapport préliminaire;
- Rapport final traduit en espagnol.

b) La matrice d'évaluation doit être incluse dans laquelle les questions suivantes sont prises en compte :

- Niveaux d'enquête : conception, processus et résultats.
- Critères ou composantes de l'évaluation: pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité.
- Les questions auxquelles l'évaluation tentera de répondre.
- Les indicateurs possibles que l'on tentera de contraster afin de répondre aux questions, y compris ceux de la formulation initiale, ceux qui ont été développés lors de l'exécution et ceux que l'évaluation elle-même juge appropriés.
- Les outils qui sont proposés pour pouvoir évaluer ces indicateurs et répondre aux questions proposées.

Une évaluation est établie en trois phases pendant 6 semaines, qui seront les suivantes : une phase initiale de travail de cabinet, la deuxième phase de travail sur le lieu d'intervention et la troisième phase au cours de laquelle le travail de cabinet sera à nouveau effectué.

Firme ou Consultant.e: La signature du contrat, la rencontre initiale de présentation de l'équipe, l'analyse de la documentation disponible par les consultants dans leurs lieux d'origine, la préparation et la négociation du Plan d'évaluation (les instruments méthodologiques et les outils de collecte de données, ainsi que sa faisabilité pour la collecte et le traitement des données) et la présentation de ce document aux responsables du Projet sont envisagées.

À l'issue de cette phase, **l'équipe d'évaluation présentera une matrice d'évaluation et des propositions d'options méthodologiques**. Cette matrice comprend, en colonnes consécutives, les éléments suivants : I) les critères d'évaluation et leurs questions pertinentes, II) les indicateurs qui opérationnalisent ces questions, III) la proposition de techniques de collecte d'informations pour chaque cas.

La proposition finale sera approuvée après les commentaires reçus lors de la rencontre sur le cadrage avec l'unité de gestion. Cette rencontre fixera la méthodologie, le travail sur le terrain, le calendrier, les détails sur les informateurs clés.

Travail de terrain: les membres de la firme se rendront à Belle-Anse pour réaliser les entretiens, les réunions.

Le travail de terrain se déroule dans les différentes zones où les activités sont menées, il faudra ainsi vérifier le niveau de leadership des partenaires locaux, leur implication dans le projet.

Au cours du travail de terrain, des réunions devraient être programmées et tenues pour rendre compte des résultats préliminaires avec les acteurs impliqués et liés à l'intervention, y compris les autorités et institutions homologues des pays en question.

Alianza por la Solidaridad aidera dans la mobilisation des informateurs clés pour les réunions, ateliers, entretiens.

Préparation du rapport: Le rapport devrait être rédigé conformément aux recommandations figurant au point VIII du présent document. La version finale sera validée après la prise en compte des commentaires et recommandations. Le rapport final en espagnol sera transmis à l'AECID, ainsi qu'aux différents agents impliqués dans l'intervention.

VII. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Les principaux documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation après la signature du contrat :

- Document de formulation d'intervention;
- Diagnostic, études de faisabilité et de référence en lien avec l'intervention;
- Plans opérationnels annuels;
- Rapports de suivi;
- Réglementation applicable à la subvention;
- Études;
- Rapports de sécurité;
- Autres documents d'intérêt.

VIII. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le premier extrait, le plan d'évaluation, proposera les méthodes, les sources et les procédures de collecte des données. Une proposition de calendrier d'activités et de livraison des produits sera également incluse. Il contiendra une mise à jour sur l'état d'avancement du projet tel qu'il ressort des documents consultés par l'évaluation. Ce document, qui sera convenu avec les responsables de l'évaluation, contiendra les sections suivantes :

0. Présentation

1. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale
2. Identification des principales unités et dimensions de l'analyse et des axes de recherche possibles
3. Principaux progrès substantiels et financiers du projet selon la documentation consultée
4. Méthodologie de collecte et d'analyse des informations
5. Critères de définition de l'ordre du jour de la mission, y compris les « visites sur le terrain »

Le rapport final d'évaluation ne dépassera pas 50 pages (sans compter les annexes). Celui-ci sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5 à 10 pages. De même, une fiche récapitulative de

l'évaluation doit être soumise selon le format établi par le cadre de l'OCDE pour l'inventaire des évaluations de cette institution.

Après soumission au format électronique et une fois approuvée, l'équipe remettra 3 copies papier de la version finale du rapport final, ainsi que la version électronique du document.

Le rapport final doit être adapté à la structure suivante :

0. Résumé.

1. Introduction présentant l'objectif de l'évaluation, les questions et les principaux résultats.

Contexte et objectif de l'évaluation

Méthodologie utilisée dans l'évaluation.

Facteurs de conditionnement et limites de l'étude réalisée.

2. Description de l'intervention évaluée, en indiquant ses objectifs et sa structure logique de planification, en tenant compte en particulier des attentes de conformité au moment intermédiaire où l'évaluation est effectuée ; un bref historique et un bref contexte ; l'organisation et la gestion ; les acteurs concernés et le contexte économique, social, politique et institutionnel dans lequel ils se développent.

3. Analyse de l'information recueillie, réponse aux questions et critères d'évaluation établis, organisée selon l'approche globale d'évaluation proposée.

4. Les résultats de l'évaluation, en présentant les éléments probants révélés par rapport aux questions d'évaluation énoncées et les interprétations formulées sur ces probants.

5. Les conclusions de l'évaluation, par rapport aux critères d'évaluation établis.

6. Recommandations dérivées de l'évaluation qui visent à améliorer les interventions évaluées à l'aide d'indications spécifiques qui améliorent la conception, les procédures de gestion, les résultats et les impacts des actions.

7. Les leçons apprises qui ressortent des conclusions générales, indiquent de bonnes pratiques et qui peuvent être extrapolées et répercutées dans les actions

8. Annexes : toute la documentation générée au cours du processus avec une liste de sources secondaires (entretiens, listes de présence, enquêtes, etc.)

Le draft du rapport sera soumis à l'équipe de gestion pour commentaires et sera finalisé après la prise en compte de ceux-ci.

Toute la documentation produite par l'équipe d'évaluation sera livrée en français, mais le rapport final doit être rédigé en **espagnol**.

XI. PROFIL DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

- Connaissance et expérience dans la planification, la gestion et la méthodologie d'évaluation de projets. Avec une expérience spécifique dans l'évaluation de projets (au moins 5 ans), le renforcement institutionnel et de la société civile avec une approche genre.
- Une expérience dans des projets axés sur le genre et des actions environnementales sera appréciée ;
- Connaissances et expériences spécifiques en Haïti;

- L'équipe d'évaluation doit être indépendante. Elle ne peut avoir de relation de travail avec Alianza ou son partenaire de projet local ou avoir eu au cours des dix dernières années de relations contractuelles liées à la conception, l'évaluation, la gestion ou à l'exécution de projets.
- Dans le cas d'une équipe d'évaluation, elle sera valorisée si elle est multidisciplinaire. Dans la mesure du possible, la participation de professionnels du pays où l'intervention est réalisée ou de son environnement sera encouragée, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes.
- L'équipe de consultants doit parler couramment le français, le créole et l'espagnol.

Bien que l'équipe d'évaluation soit soutenue par les responsables du projet au cours de sa mission, elle sera seule responsable de la préparation et de la livraison du projet de rapport final et du rapport final d'évaluation en espagnol.

X. PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION, DE LA PATERNITÉ ET DE LA PUBLICATION

Anonymat et confidentialité.- L'évaluation doit respecter le droit des personnes de fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité.- Tout désaccord ou divergence d'opinion qui pourrait survenir entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les responsables de l'intervention, en relation avec les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute déclaration doit être soutenue par l'équipe ou enregistrer un désaccord à ce sujet.

Intégrité.- Les évaluateurs auront la responsabilité de mettre en évidence les problèmes non spécifiquement mentionnés dans les spécifications techniques, si nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

Indépendance.- L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance et son objectivité dans les informations, les déclarations et les conclusions faites sur l'intervention évaluée. L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance vis-à-vis de l'intervention évaluée, n'étant pas liée à sa gestion ou à un quelconque élément qui la compose.

Incidents.- En cas de problèmes apparaissant pendant le travail de terrain ou dans toute autre phase de l'évaluation, ceux-ci doivent être immédiatement signalés au Comité de suivi ou à l'Unité de gestion de l'évaluation en fonction de la nature des incidents. Si ce n'est pas le cas, l'existence de tels problèmes ne peut en aucun cas être utilisée pour justifier la non-réalisation des résultats établis par Alianza por la Solidaridad dans les présentes Spécifications Techniques.

Validation de l'information.- Il est de la responsabilité de l'équipe d'évaluation de garantir la véracité des informations recueillies pour la préparation des rapports, et sera finalement responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.

Rapports d'évaluation.- La diffusion des informations recueillies et du rapport final est la prérogative d'Alianza por la Solidaridad.

Livraison des rapports.- En cas de retard dans la livraison des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à celle convenue avec cette direction générale, les pénalités prévues dans le contrat signé seront applicables.

Publication et paternité.- Il est précisé que tous les droits d'auteur appartiennent à l'entité contractante de l'évaluation. La divulgation des informations recueillies et du rapport final est la prérogative d'Alianza por la Solidaridad (entité exécutante de la subvention et entité contractante de l'évaluation). Toutefois, l'AECID se réserve le droit de reproduire, de distribuer ou de communiquer publiquement le rapport d'évaluation sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'accord préalable de cette entité, lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement des procédures administratives et le fera avec l'autorisation préalable

de celle-ci, lorsque cela est nécessaire pour d'autres raisons. Toute reproduction du rapport ou de ses résultats doit avoir l'autorisation préalable de l'entité qui conclut le contrat et du principal bailleur de fonds.

La rédaction du rapport final d'évaluation, la présentation et l'approbation par l'Unité de Gestion de l'Évaluation du siège de Alianza por la Solidaridad-ActionAid et du bureau en Haïti doivent être finalisés au plus tard le **16 janvier 2026**.

XI. DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

Une période **six semaines** est prévu pour l'évaluation à compter de la date de la signature du contrat et selon le calendrier provisoire suivant :

		1	2	3	4	5	6
PHASE Cabinet	Examen de la documentation	■					
	Affiner les outils méthodologiques	■	■				
	Préparation au travail sur le terrain		■				
PHASE Travail de terrain	Terrain			■	■		
	Les ateliers renvoient les résultats				■		
PHASE Rédaction du rapport	Rédaction du rapport préliminaire					■	■
	Discussion du rapport préliminaire						■
	Rédaction du rapport final						■

Le rapport final doit être soumis au plus tard le **30 décembre 2025**.

XII. PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions techniques doivent respecter les caractéristiques suivantes afin d'être soumises à l'évaluation envisagée aux présentes :

- Page couverture:
 - Nom de l'entreprise ou de l'expert.
 - Titre de l'évaluation
 - Coordonnées de l'entreprise ou de l'expert.
- Offre technique:
 - CV détaillé de la ou des personnes qui composeront l'équipe d'évaluation ;
 - Patente et matricule fiscale à jour (exercice fiscale 2024-2025) ;
 - Méthodologie de travail proposée ;
 - Matrice d'évaluation proposée ;
 - Plan de travail proposé ;
 - Exemple de deux travaux d'évaluation réalisés et références.

L'offre économique ne doit pas dépasser le **montant de 15,000 € ou son équivalent en gourde suivant le taux de la BRH**. Ce montant doit inclure tous les frais liés à la prestation et les taxes.

Pour l'attribution de l'évaluation aux équipes intéressées, les principes suivants seront respectés :

- Confidentialité: L'information concernant l'évaluation de la proposition et les recommandations sur l'attribution ne sera pas divulguée à d'autres personnes qui n'ont pas de participation officielle au processus tant que le/la soumissionnaire n'aura pas été informé/e de l'attribution du marché.

L'évaluation de la proposition technique sera effectuée selon les critères suivants :

- Qualité technique de la proposition;
- Qualité et expérience de l'équipe de consultants affectée à l'évaluation et du domaine sectoriel et thématique concernés;
- Budget.

La soumission de l'offre doit être faite par e-mail au plus tard le **12 septembre 2025**, aux adresses suivantes avec référence «**Évaluation Intermédiaire – Convention 2022**» :elizabeth.richard@actionaid.org,
amoreno@aporsolidaridad.org et info.haiti@actionaid.org.

N.B. Les femmes sont fortement encouragées à déposer leur candidature. Seules les personnes pour les dossiers sélectionnés seront contactées.

Alianza por la Solidaridad s'engage à prévenir tout type de comportement indésirable au travail, le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus d'enfants et d'adultes à risque, ainsi que toute forme de discrimination, de manque d'intégrité et/ou de malversation financière. Alianza s'attend à ce que l'ensemble de son personnel, de ses volontaires, de ses collaborateurs et de ses fournisseurs partagent cet engagement et son code de conduite, ainsi que les autres politiques connexes approuvées par l'organisation. La priorité sera donnée à ce que seuls ceux qui partagent ces valeurs soient embauchés.